

PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU PATRIMOINE PUBLIC

Commune de Breteuil – C.C. des Vallées de la Brèche et de la Noye

D'une démarche expérimentale sur Breteuil...

La commune de Breteuil et la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye ont expérimenté, en travaillant de concert, une démarche visant à la réhabilitation d'éléments du patrimoine public, qui a contribué à constituer progressivement une stratégie énergétique à l'échelle intercommunale dans le cadre d'un plan climat territorial.

Le point de départ de la démarche a été l'engagement par la Commune de Breteuil, à l'instigation de l'ADEME, d'un programme de conseil d'orientation énergétique (COE)¹, à partir d'octobre 2003. Il s'agissait de réaliser un bilan exhaustif des consommations d'énergie observées sur l'ensemble des bâtiments communaux et de proposer des mesures permettant d'améliorer les performances, des plus simples (qui relèvent souvent de bonnes pratiques à faire appliquer par les agents, comme l'extinction des luminaires ou la fermeture des fenêtres...) aux plus importantes (remplacement de 200 candélabres d'éclairage public, remplacement des chaudières équipant des bâtiments publics, révision des contrats d'approvisionnement en eau et en électricité et mise en place de tableau de bord de suivi...). Au travers de cette première démarche, la notion d'économies d'énergie a été pleinement intégrée par la commune de Breteuil.

Cette première étape a été suivie, toujours sur la commune de Breteuil, de plusieurs opérations significatives en terme d'efficacité énergétique :

- la création d'une centrale photovoltaïque, avec une surface de 270 m² de panneaux en toiture d'un établissement scolaire, qui a été inaugurée en avril 2010,
- la construction d'un bâtiment à énergie positive pour y installer une école maternelle, conçu avec une ossature bois, une orientation optimisée, une isolation renforcée, une installation photovoltaïque de 110 m² en toiture (avec pourtant une contrainte de localisation en périmètre protégé aux abords d'un monument historique), qui devrait être livré en septembre 2010, et pour lequel la commune de Breteuil n'a pas hésité à supporter des surcoûts importants (compensés en partie dans le cadre d'un programme PREBAT),

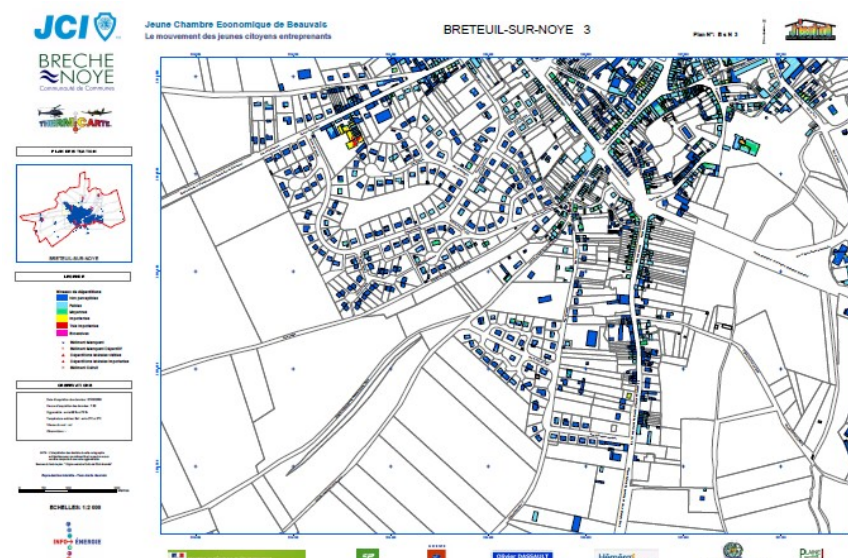


Illustration 1: Thermicarte de Breteuil, CCVBN

¹ Le COE est un produit conçu par l'ADEME qui permet d'analyser la situation énergétique d'un patrimoine bâti en vue d'identifier des gisements d'économie d'énergie.

- le projet de réseau de chaleur bois², d'une longueur de 3 km, alimenté par une chaufferie d'une capacité de 2 MW, desservant plusieurs établissements publics sur la commune : piscine, centre de soins, mairie, établissements scolaires, logements sociaux...

Par ailleurs, la C.C.V.B.N. a réalisé en 2008 une étude thermographique aérienne sur son territoire permettant de constater les déperditions d'énergie sur l'ensemble des bâtiments, dont les cartes sont utilisées comme un outil essentiel pour faire progresser la prise de conscience sur la nécessité d'une politique énergétique ambitieuse.

L'expérience acquise par les élus du territoire pour réaliser ces opérations leur a permis de structurer un plan climat territorial et, en montrant l'exemple, de mobiliser plus de la moitié des communes.

...vers un plan climat territorial à l'échelle intercommunale...

Pour mettre en œuvre ce plan climat, la Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye s'est dotée de moyens adaptés :

- recrutement d'une chargée de mission,
- désignation d'un bureau d'études pour réaliser l'étude pré-opérationnelle au Plan Climat Territorial (diagnostic, prospective, définition de la stratégie et aide à la rédaction d'un premier programme d'actions)
- constitution d'un conseil énergétique intercommunal rural (CEIR), créé en septembre 2009, instance de sensibilisation à laquelle 25 communes sur 41 ont fait le choix de participer, en désignant chacune un élu référent énergie,
- désignation d'un bureau d'études spécialisé pour réaliser un diagnostic territorial, pour identifier les bâtiments les plus énergivores et proposer un pré-programme de travaux issu du CEIR permettant d'en atténuer les effets.

Le pré-programme issu du CEIR distingue trois types d'améliorations :

- des mesures simples, telles que la pose de thermostats d'ambiance, d'horloges de ralenti ou la modification des tarifs d'électricité...
- des mesures intermédiaires, comme par exemple la pose de fenêtres au vitrage renforcé, l'isolation des combles, l'installation de robinets thermostatiques, la pose de régulateurs ou de réducteurs de tension...
- des mesures conséquentes, qui concernent notamment deux communes : Froissy et Bonneuil les Eaux (plusieurs bâtiments publics à réhabiliter, création de réseaux de chaleur) et qui nécessiteront la réalisation d'études de faisabilité.

² Ce projet a été développé pour le compte de la Communauté de Communes (celle-ci n'ayant pas encore pris la compétence « énergie » mais ayant réalisé l'étude de faisabilité du projet), par la Commune de Breteuil. La création et l'exploitation du réseau devraient être confiés à un opérateur privé, dans le cadre d'une délégation de service public.

... devant aboutir à des réalisations concrètes

Les propositions formulées dans le cadre de la phase étude du CEIR devraient aboutir sous peu à des réalisations concrètes : les décisions sont désormais à prendre dans les conseils municipaux.

La démarche conduite à l'échelle de la communauté de communes présente l'intérêt de pouvoir mettre en place des formes de coopération :

- constituer des groupements de communes pour effectuer des achats groupés, sur certains travaux ou sur certains achats de matériels, avec un intérêt économique à la clé,
- ouvrir des espaces d'échanges entre des communes « chef de file » ayant des retours d'expérience à partager et des communes ayant besoin d'être confortées pour s'engager plus avant.

Deux contraintes doivent cependant être contournées pour parvenir à concrétiser les préconisations : la principale difficulté rencontrée porte sur l'information et la sensibilisation des élus (aussi pertinente soit-elle, l'idée nécessite du temps avant d'aboutir). A l'inverse, certaines communes négligent l'approche coopérative mise en avant et prennent seules des mesures préconisées qui auraient pourtant gagné à être mutualisées (par exemple en effectuant des achats groupés).

L'existence d'une stratégie, d'outils professionnels (le bilan thermographique, les études réalisées...) et d'un accompagnement par la Communauté de Communes se révèlent décisifs pour que les communes puissent avancer dans l'amélioration de leur efficacité énergétique.

Pour en savoir plus...

M. BORDEAUX, Mairie de Breteuil, Tél. 03 44 80 24 24, jebordeaux@breteuil.fr

Mlle SCHNEIDER, Communauté de Communes des Vallées de la Brèche et de la Noye, Tél. 03 44 80 84 01, noemischneider@yahoo.fr